

**COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Annexe Sanitaire

NOTE TECHNIQUE RELATIVE AU RESEAU D'EAU POTABLE

A. PRESENTATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Structure

Aucune ressource en eau n'est disponible sur la commune de La Colle sur Loup. Elle est donc dépendante de :

- La Compagnie VEOLIA Eau pour les ressources du Lauron exploitées sur la commune de Tourrettes sur Loup.
- Du Syndicat Intercommunal de La Rive Droite du Var pour le champ de captage du Var et les forages du Loubet situés sur la commune de Villeneuve-Loubet.

En 2011, 3327 abonnements desservent environ 7762 habitants (cf. population légale INSEE).

Domaines de compétences et d'intervention

La commune de La Colle sur Loup est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de transport, de stockage et de distribution d'eau potable.

La société VEOLIA Eau, délégataire du service, exploite le réseau communal mais réalise également les travaux concessifs et de renouvellement prévus dans son contrat jusqu'en 2030.

B. PRESENTATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Production d'eau

Les eaux mélangées du Lauron (VEOLIA Eau)

Consommation de la commune : 542524 m3 en 2011

VEOLIA Eau a acquis un terrain sur la commune de Tourrettes sur Loup strictement réservé à l'exploitation des ressources en eau karstique, à savoir :

- Source du Lauron.
- Source Merle.
- Forage de la Prairie.
- Deux forages profonds.

L'ensemble de ces ressources est protégé par un périmètre de protection fixé par un arrêté préfectoral du 01/03/1996.

Les puits de la nappe alluviale du Var en Rive Droite

Consommation de la commune : 934721 m3 en 2011

Il s'agit d'un champ de captage d'une profondeur moyenne de 20 mètres.

Cette ressource est protégée par un périmètre de protection fixé par un arrêté préfectoral du 17/03/1961.

Les forages du Loubet

Situés sur la commune de Villeneuve-Loubet, il s'agit de forages à grande profondeur (300 mètres environ).

Cette ressource est protégée par un périmètre de protection fixé par un arrêté préfectoral du 22/03/1994.

La consommation totale d'eau de la commune en 2011 est de 1 028 902 m3

Qualité de l'eau

Le suivi sanitaire est assuré par un contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par l'autosurveillance réalisée par VEOLIA Eau.

L'eau distribuée provenant principalement de couches souterraines profondes, celle-ci contient très peu de matières en suspension et de substances organiques, ce qui lui permet de garder une excellente qualité et notamment bactériologique.

D'après le rapport du Laboratoire de l'Environnement Nice Côte d'Azur daté du 22/11/2007, l'eau distribuée est d'une qualité conforme au titre II, chapitre 1er du Code de la Santé Publique.

Les différents points de contrôle sont effectués tout au long de l'année sur quatre points de la commune :

- Réseau de La Colle Malvan : Chemin de l'Avencq.
- Réseau de La Colle Puade : Fontaine place De Gaulle.
- Réseau de La Colle Puade : Robinet chemin des Caillades.
- Réseau de La Colle Salettes : Robinet bureau VEOLIA Eau.

Le programme de renouvellement des branchements en plomb se poursuit et le programme réglementaire de nettoyage des réservoirs est réalisé annuellement par l'exploitant.

Dans le cadre du plan Vigipirate, l'amélioration de la sécurisation de l'ensemble du réseau de distribution est en cours.

Stockage de l'eau – Pression de distribution

La distribution est assurée par refoulement direct associé à trois réservoirs d'équilibre de 1500m³ au total, situés sur le chemin de la Puade et sur le chemin de l'Avencq.

La pression en sortie des stations de pompage est de l'ordre de 14 bars.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est de type maillé et représente un linéaire total de 75 kilomètres de conduites répartis en 59 km de canalisations et 15 km de branchements. Les conduites les plus importantes (structurantes) ont un diamètre de 300 à 400 mm.

Les travaux majeurs de renforcement du réseau réalisés en 2009-2012 concernent :

- Chemin de Montmeuille - 520 ml
- Quartier de Arnoux - 100 ml
- Rue Foch - 350 ml
- Rue Klein - 302 ml
- Rue Joffre - 360 ml
- Chemin des Allègres – 221 ml
- Stade – 76 ml
- Route du Vieux Pont – 335 ml
- Route départementale 7 – 140 ml
- Chemin du Collet – 140 ml
- Chemin du Béal – 370 ml

C. SITUATION FUTURE A L'ECHEANCE DU P.L.U.

Au regard de l'accroissement de la commune prévu par le P.L.U., l'alimentation en eau potable de la nouvelle zone d'extension ne devrait pas poser de difficultés techniques particulières sans que soient nécessaires de nouveaux ouvrages de captage ou de mise en pression.

Les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés lorsque d'importants travaux de voirie seront entrepris.

Le réseau actuel est suffisant pour fournir en débit et en pression l'extension projetée :

Zone 2AU dédiée à l'habitat quartier de La Croix : conduite 150 déjà existante sur le chemin de Fontfouranne alimentant la partie basse et extension du réseau à prévoir pour l'alimentation de la partie haute.

D. CONCLUSION.

L'alimentation en eau potable de la commune de la Colle sur Loup, y compris des différents secteurs d'aménagements prévus, ne pose pas de problème technique particulier.

Afin de ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du P.L.U. devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe Sanitaire

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT

La présente annexe sanitaire, relative à l'assainissement comprend :

- La description générale du service d'assainissement.
- La description du système d'assainissement.
- Principes d'assainissement applicables à la zone d'urbanisation future.

I- DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE

La Commune de La Colle sur Loup gère en régie directe le service d'assainissement.

Les volumes collectés sont traités au sein de la station d'épuration implantée à Cagnes-sur-Mer, propriété de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Chiffres clés :

2746 clients.

571753 m3 facturés.

43 km de réseau de collecte.

1 station de relèvement des eaux usées.

II- DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Description

Le réseau d'assainissement de la commune de La Colle sur Loup est de type séparatif et essentiellement gravitaire. Le diamètre des canalisations varie de 200 à 300 mm.

La commune est divisée entre le bassin du Loup et celui du Cercle dont les principaux collecteurs, gérés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement regroupant les communes de La Colle sur Loup, Villeneuve-Loubet, Saint-Paul et Roquefort-les-Pins, rejoignent la commune de Villeneuve-Loubet par le collecteur du chemin de l'Escours et la commune de Cagnes-sur-Mer par le collecteur situé boulevard Pierre Sauvaigo. L'ensemble des eaux usées est ensuite traité par la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, propriété de la Métropole Nice Côte d'Azur, d'une capacité de 130000 E.H.

A noter l'existence d'un poste de relevage des eaux usées à l'ouest de la Commune, au niveau du secteur de Saint-Donat.

Indicateurs techniques

Données générales

Population totale 7762 habitants (cf. population légale INSEE)

Nombre d'abonnés au réseau AEP : 3327 abonnés

Volumes d'eau consommés en 2011: 931639 m3

Nombre d'abonnés assainissement : 2746 abonnés

Volumes rejetés en 2011 : 571753 m3

Population équivalente raccordée : 6406 habitants

Ratio de raccordement : 83 %

Poste de relèvement

Mise en route en juillet 1986. Matériel remplacé en 2001 et 2008.

Nombre de pompes – 2.

Débit – 10 l/s 36m³/h.
H.M.T. – 54 m.
Température maxi du liquide pompé – 40°C.
Roue type – Monocanal.
Passage libre – 80mm.
Moteur.
Puissance nominale – 21 kW.
Puissance maxi disponible aux bornes – 25 Kw.
Vitesse de rotation – 2780 t/mn.
Alimentation – tri 400/600 V – 50 Hz.
Degré de protection - IP 68.
Classe d'isolation – F.
Protections incorporées – 3 ipsothermes + 1 relais d'humidité.
Rendement global – 28%.
Puissance absorbée aux bornes – 18.9 kW.
Matériaux.
Carcasse moteur – fonte 25.
Volure - fonte 25.
Roue - fonte 25.
Arbre – acier inox AISI 329.
Garniture mécanique – double : carbure de silicium

TRAVAUX A REALISER OU EN COURS DE REALISATION

Eaux parasites

La problématique des eaux parasites de temps de pluie dans le réseau communal reste un sujet d'attention récurrent s'accompagnant d'une politique de contrôle et de mise en conformité des raccordements privés avec séparation eaux usées /eaux pluviales.

Une campagne de tests à la fumée a été réalisée en 2009 dont 98% des anomalies ont été mises en conformité.

Extensions du réseau

Vallon du quartier Notre-Dame – extension 300m en PVC CR8 DN200.

Les Rouguets - extension 130m en PVC CR8 DN200.

Vallon du Puits de Tassier - extension 160m en PVC CR8 DN200.

Avenue de Provence - extension 150m en PVC CR8 DN250.

Avenue de Provence - extension 100m en PVC CR8 DN250.

Les Arnoux - extension 150m en PVC CR8 DN200.

Boulevard Pierre Sauvaigo - extension 250m en PVC CR8 DN200.

Chemin de la Tour - extension 300m en PVC CR8 DN200.

Chemin de Montmeuille - extension 300m en PVC CR8 DN200 et refoulement en PVC CR8 DN100 et poste de relèvement.

Chemin du Pigeonnier - extension 730m en PVC CR8 DN200.

COMPATIBILITE DES OUVRAGES EXISTANTS AVEC L'EVOLUTION DE LA COMMUNE PREVUE AU P.L.U.

Le secteur suivant destiné à être à terme ouvert à l'urbanisation nécessitera une extension du réseau d'eaux usées :

Quartier de la Croix

Vallon de Vaulongue - extension 300m en PVC CR8 DN250.

Chemin de la Croix - extension 330m en PVC CR8 DN200.

Chemin de Fontfourane - extension 250m en PVC CR8 DN250.

Avenue Jean Leonardi- extension 300m en PVC CR8 DN250.

B- ASSAINISSEMENT NON COLLECIF

L'assainissement individuel est pratiqué dans les parcelles où le raccordement au réseau communal n'est pas réalisable, tant techniquement que économiquement.

La Commune de La Colle sur Loup a réalisé le zonage d'assainissement et une étude concernant la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les zones urbaines concernées pour partie par l'assainissement individuel sont essentiellement localisées sur les secteurs suivants:

Quartier de La Cairée.

Quartier des Salettes.

Quartier Notre-Dame.

Quartier Montfort.

Quartier des Campons.

Quartier des Caillades.

Quartier des Rouberts.

Quartier Montmeuille.

Quartier des Allègres.

Le ratio de non raccordement est d'environ 15% avec 315 installations recensées sur le territoire communal. L'extension des réseaux en liaison avec le raccordement de la zone 2AU de la Croix permettra de desservir des zones urbaines déjà bâties et diminuer ainsi ce ratio.

Le diagnostic initial des installations d'assainissement non collectif a été réalisé à 91%.